



MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

Modification simplifiée n°1 du PLU de Jarrier Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Pancrace Modification simplifiée n°2 du PLU d'Hermillon

La communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan a engagé les procédures de modifications simplifiées des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de **Jarrier, Hermillon et Saint-Pancrace**. Ces procédures sont engagées pour :

PLU de Jarrier :

- la création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) pour la réalisation d'une opération de construction de 16 à 20 logements dans le secteur de La Curiaz,
- la modification du règlement écrit concernant les pentes de toiture et les stationnements.

PLU de Saint-Pancrace :

- la création d'un zonage « Uc » permettant la réalisation de toitures terrasses végétalisées pour les constructions d'habitation, sous le chef-lieu le long de la rue Pierre Parraz;
- la modification du règlement écrit pour encadrer les terrassements en zones U et réduire les distances de retrait aux voiries.

PLU de Hermillon (commune de La Tour en Maurienne) :

- la modification du règlement écrit afin d'autoriser les toitures terrasses et toits à un pan pour les annexes et volumes secondaires en zone Ua, et pour toutes les constructions d'habitation dans les zones d'habitat pavillonnaires, permettre des pentes de toitures plus faibles, autoriser les mouvements de terres dans les marges d'isolement et de prospect, et encadrer les terrassements et mouvements de terres dans les zones U.

Par délibérations en date du 3 mars 2022 le conseil communautaire a fixé les modalités de mise à disposition des dossiers au public. Les projets de modifications simplifiées, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, seront mis à disposition du public **du lundi 21 mars au vendredi 22 avril 2022 inclus, soit 33 jours dans les mairies correspondantes. Le public pourra consulter chaque dossier papier et formuler ses observations dans un registre mis à sa disposition à l'accueil des mairies respectives de Jarrier, Saint-Pancrace et La Tour en Maurienne aux jours et heures d'ouverture habituelles de ces dernières.**

Le dossier sera également consultable en version dématérialisée sur chacun des sites internet des Mairies de Jarrier, Saint-Pancrace et La Tour en Maurienne aux mêmes dates, et le public pourra faire part de ses observations sur ces projets par e-mail à : urbanisme@3cma73com

Ces observations sont enregistrées et conservées. A l'issue de la mise à disposition, le Président de la 3CMA présentera le bilan à au conseil communautaire qui statuera sur ces projets de modification par délibérations motivées, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis et des observations du public.